REVUE DE L'EGLISE GALLICANE - ISSN 0992 - 096X

Droit

de

S'interroger?

Combat pour les Libertés





l'Eglise Jallicane 'est ainsi que s'est appelée l'Eglise Catholique en France depuis l'évangélisation des Gaules jusqu'en 1870.

Respectueuse de la papauté, elle posait néanmoins certaines limites à sa puissance; elle enseignait en particulier que le pouvoir des évêques réunis en concile était plus grand que celui du pape. Pourtant en 1870 eut lieu à Rome la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale qui consacra l'abdication de l'épiscopat devant l'omnipotence du pape.

En France, un mouvement de résistance fut emmené par le Révérend Père Hyacinthe Loyson qui obtint par décret du Président de la République l'autorisation d'ouvrir un lieu de culte au nom de l'Eglise Gallicane le 3 décembre 1883. Après la loi de 1905 entérinant le principe de séparation des Eglises et de l'Etat, le courant gallican va s'organiser plus librement sous la houlette de Mgr Vilatte.

A partir de 1916 le village de Gazinet - dans le bordelais - devint le symbole de la résistance gallicane et du renouveau gallican. L'association cultuelle saint Louis fut créée par Monseigneur Giraud le 15 février 1916.

Le siège de l'Eglise et de la cultuelle saint Louis est aujourd'hui à Bordeaux: - chapelle primatiale Saint Jean-Baptiste, 4 rue de la Réole, 33800 Bordeaux.

La paroisse saint Jean-Baptiste existe sans discontinuité depuis le 24 juin 1936. Elle a été fondée par Monsieur l'Abbé Junqua en 1872 et fut continuée par le Père Jean (Monseigneur Brouillet) 1936, puis par le Père Patrick (Monseigneur Truchemotte) 1960. Depuis 1987 le Père Thierry (Monseigneur Teyssot) assure le service permanent du culte gallican (messes, baptêmes, mariages, communions, funérailles, bénédictions) en la chapelle saint Jean-Baptiste.

Cette tradition bien gauloise de résister aux empiétements de la curie romaine a pris jadis le nom de gallicanisme.

Le plus illustre représentant de ce courant fut le grand Bossuet, évêque de Meaux (XVIIème siècle), qui rédigea les quatre articles gallicans de 1682 signés par l'assemblée des évêques de France. Bossuet ne fit d'ailleurs que reprendre les décisions du concile de Constance (1414-1418) qui rappela (conformément à la règle en usage dans l'Eglise universelle et indivise du premier millénaire) que le concile oecuménique (assemblée de tous les évêgues) était l'organe suprême en matière d'autorité et d'enseignement au sein de l'Eglise.

L'Eglise Gallicane aujourd'hui

Ses croyances

En tant qu'Eglise chrétienne, pour y adhérer, il faut avoir reçu le baptême ou désirer le recevoir.

En tant qu'**Eglise de tradition catholique**, pour y adhérer, il faut connaître et admettre l'un des credos suivants, qui contiennent les articles fondamentaux de la foi catholique: - des Apôtres, de Nicée-Constantinople, de saint Athanase.

En tant qu'Eglise apostolique, pour y adhérer, il faut connaître et admettre dans leur contenu traditionnel les sept sacrements: baptême, confirmation, réconciliation, eucharistie, onction des malades, ordre et mariage; tous les commandements divins, lesquels sont synthétisés dans ce passage de l'Evangile: "tu aimeras ton Dieu de tout ton coeur, de toute ton âme et de tout ton esprit, et tu aimeras ton prochain comme toi-même".

Ses tolérances

Acceptation du mariage des prêtres et des évêques - Diaconat féminin - Rejet de la confession obligatoire - Administration du sacrement de communion sous les deux espèces - Bénédictions ponctuelles du remariage des divorcés -Bannissement des excommunications - Liberté en matière de jeûne et d'abstinence - Participation des fidèles au gouvernement de l'Eglise - Election des évêques par le clergé et les fidèles - Prise en considération du monde animal dans la réflexion de l'Eglise.

Le Mystère de l'Eglise

Saint Cyprien de Carthage a donné la meilleure définition de l'unité de l'Eglise:

- "L'épiscopat est un tout, que chaque évêque reçoit dans sa plénitude. De même que l'Eglise est un tout, bien qu'elle s'étende au loin dans une multitude d'Eglises qui croissent au fur et à mesure qu'elle devient plus fertile."

"A quelque Eglise que les évêques soient attachés" a dit Saint Jérôme, "à celle de Rome ou à celle de Constantinople, ou encore à celle d'Alexandrie, ils méritent le même respect et possèdent le même sacerdoce."

Aujourd'hui pas plus qu'hier, aucun évêque particulier n'a le droit de prétendre représenter seul l'Eglise Universelle. Chaque évêque représente son Eglise et ce sont ces évêques assemblés qui représentent toute l'Eglise. Ainsi, tous les évêques étant premiers pasteurs, peuvent validement dans leur Eglise, ce que le pape évêque de Rome, peut dans la sienne.

La puissance des évêques n'est donc pas une émanation de la plénitude de pouvoir que s'arroge la papauté, mais une participation de l'autorité divine qui réside en Jésus-Christ, pontife éternel et chef souverain de son Eglise.

Et pourtant, en 1870, le Pape Pie IX s'attribuait par la voix du concile du Vatican une suprématie sur tous les hommes dans les matières de foi et de morale; suprématie fondée sur un prétendu privilège d'infaillibilité, usurpant ainsi tous les attributs du Christ.

De la sorte, en subordonnant les évêques à un pouvoir souverain, ce concile en faisait uniquement les vicaires de l'un d'entre eux, et cela contrairement à l'ancienne constitution de l'Eglise qui a toujours déclaré que:

- "les évêques tiennent leur autorité de Dieu même."

Au temps passé les Églises tenaient les gens par la peur, souvent la soumission : crainte du diable, de l'enfer, du péché, culpabilité, jugement, condamnation, excommunication, etc. Puis des chrétiens se sont levés, ils ont su dire non à cet appareil de peur, de domination et de terreur permanente. L'Église Gallicane par exemple est l'une des premières Églises a avoir banni les excommunications, à retrouver l'esprit des évangiles, c'est à dire à mettre en avant l'idéal porté et incarné par Jésus : confiance, espoir, amour; foi dans la Vie. Depuis la nuit des temps celle-ci trouve des solutions pour tout : elle évolue, s'adapte, fait des « mises à jour ». L'informatique n'a rien inventé, la nature le fait depuis des millions d'années! Elle conduit patiemment à une sorte d'immunité naturelle pour plein de choses. Ne jamais sous-estimer la force de la Vie!

Aujourd'hui une forme d'inquisition consciente ou inconsciente envahit le champ politique et médiatique de nos sociétés. Une peur qui contamine tout, fausse le jugement, fait le lit de la bêtise et de la caricature. Cette surenchère permanente alimentée par l'emballement, où cela peut-il conduire, à la fin des libertés, ou même pire encore ?

Ne faudrait-il pas « raison garder », selon le vieil adage, en toute circonstance?

Ce numéro de janvier du Gallican pose simplement des questions, elles sont nécessaires aujourd'hui. Des voix alternatives de médecins de terrain, d'autres professeurs ou spécialistes en génétique, même un prix Nobel de médecine méritent d'être entendues, écoutées. Le dossier à suivre est abondamment sourcé, travail long et fastidieux mais nécessaire, permettant au lecteur de se documenter par lui-même, de se faire son opinion. « Hors de la religion vaccinale point de salut ? » Il semble que non! Des pays étrangers à l'Europe traitent les malades autrement, et avec succès. La médecine y soigne, elle fait simplement son travail. Il existe d'autres voies, d'autres solutions!

Droit de Parabole S'interroger dυ Colibri

Notre Dame

Partage

Biblique

à Montbrison

T. TEYSSOT

Bl'Hermitage Journal Trimestriel 4 rue de la Réole - 33800 BORDEAUX

Tel: 05 56 31 11 96

Adresse de Messagerie Internet: gallican@gallican.org Site Web: http://www.gallican.org

Combat

Droit de

S'interroger?

e qui a été, c'est ce qui sera, et ce qui s'est fait, c'est ce qui se fera, il n'y a rien de nouveau sous le soleil » dévoile le livre biblique de l'Ecclésiaste (1,9). L'Histoire, en effet, démontre une fâcheuse tendance à se répéter. Les générations passent, la nature humaine - elle - reste faillible, preuve que l'être humain apprend souvent peu du passé, ou il ne comprend rien! « Ayant des yeux, ne voyez-vous pas ? Ayant des oreilles, n'entendez-vous pas ? Et n'avez-vous point de mémoire? » déclarait Jésus à son époque. (Marc 8,18)

CLIN D'ŒIL AU PASSÉ

Le 12 décembre dernier, après avoir célébré la messe dominicale à Clérac et fait mémoire du 35ème anniversaire de la naissance au Ciel du Père Patrick (Mgr Truchemotte), l'évêque gallican m'ayant formé et ordonné prêtre en 1983, je relisais une lettre ouverte écrite par lui en 1985 et adressée aux députés, sénateurs et responsables de formations politiques et d'organes de presse concernant le rapport Vivien et les campagnes d'ostracisme visant les minorités religieuses et les mouvements philosophiques dits « sectes ».

Sa lettre commençait ainsi: « Encore que le rapport rendu public le 9 avril 1985 par le Député Alain Vivien ne semble pas viser essentiellement l'exercice du culte catholique gallican, notre attachement pour le principe de la liberté religieuse fait que si quelque « étoile jaune » s'attachait au veston de quelque minorité cultuelle, nous insisterions pour la porter aussi.

C'est pourquoi nous sommes inquiets : jamais depuis les temps douloureux de l'Occupation nous n'avions vu remettre en cause de telle façon l'égalité des droits de l'être humain et la liberté des cultes. »

Le Père Patrick avait connu la période sombre de l'Occupation et les privations, réformé d'ailleurs du service militaire après la guerre pour maigreur... Il avait un costume à rayures à cette époque : « je tenais dans une raie » m'avait-il dit une fois, non sans humour! Témoin d'une époque tragique et féroce, il savait le prix et l'importance de la liberté. La tolérance était également une vertu cardinale chez lui.

Aussi en 1985 avait-il pris sa machine à

écrire, sa lettre de quatre pages se terminait ainsi :

« Si j'ai pris l'initiative de cette lettre,
c'est - avant tout - parce que ma conscience ne me
permettait pas de me taire. Au nom des membres
de l'Église Catholique Gallicane qui furent traités
de sectaires par le gouvernement de la collaboration. Au nom de l'évêque qui m'a ordonné prêtre,
Monseigneur Pierre-Gaston Vigué, qui fut enfermé
dans un stalag en Allemagne. Au nom de Monseigneur Constant Chevillon, évêque catholique gallican de Lyon dont le corps fut trouvé criblé de
balles après avoir été torturé par la milice experte
en déprogrammage et lutte anti-secte. Au nom du

Christ Jésus dont j'ai accepté l'évangile de tolé-

L'Église Gallicane - pour mémoire - fut interdite par le gouvernement de Vichy (décret paru au journal officiel du 28 juillet 1944 - voir illustration page suivante). Certains de ses membres appartenaient en effet à la Franc-maçonnerie (confrérie humaniste et spiritualiste ayant dans l'idéal la volonté de transmettre l'initiation) comme l'évêque Constant Chevillon - cité dans la lettre de Mgr Truchemotte et exécuté à Lyon - ou le Père Jean Brouillet, recteur de la chapelle Saint Jean-Baptiste à Bordeaux, condamné à mort puis sauvé inextremis par la Résistance (Mgr Truchemotte dans sa jeunesse fut formé par lui et devint son successeur comme recteur de la chapelle). L'Église Gallicane est finalement rétablie à la Libération avec le retour à la légalité républicaine. Mais comment comprendre cette époque et surtout, quelles leçons à en retenir pour aujourd'hui?

Les parlementaires français membres de la Chambre des députés et du Sénat se réunissent dans le théâtre du Grand Casino de Vichy le 10 juillet 1940 et votent <u>démocratiquement</u> (1) les pleins pouvoirs à Philippe Pétain par 569 voix pour (85%), 80 voix contre (12%) et 20 voix d'abstention (3%). Après ce vote, la mention « République française» disparaît des actes officiels ; le régime est dès lors désigné sous le nom d'« État français».

La Constitution actuelle de la Vème République précise que le « principe de la République est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. » Avec le régime politique autoritaire de Vichy, la prise de possession de l'appareil d'État par ses « cadres » poursuit un autre but.

CIBLAGE DE POPULATIONS

Te régime autoritaire publie des ordonnances pour écarter de la vie sociale et publique certaines catégories de la population; les Juifs et les Francs-maçons par exemple sont dans son collimateur. Dès l'été, la répression s'abat sur la Franc-maçonnerie avec la loi du 13 août 1940 puis celle du 11 août 1941, dépouillant les loges de tous leurs biens au profit de l'administration générale de l'Assistance publique de Paris et d'autres structures. Avec la fermeture et dissolution des loges, un service des sociétés secrètes est créé par Vichy à l'automne 1940. Il se charge de pourchasser les Francs-maçons. Les chiffres sont éloquents: 3 000 fonctionnaires perdent leur emploi, plus de 1 000 sont assassinés et 64 000 Francs-maçons sont fichés (2).

La loi du 11 août 1941 ordonne la publication au Journal officiel des noms et rangs des responsables de la Franc-maçonnerie. Cette loi prive des milliers de Francs-maçons de leur emploi et le cas échéant, de leur mandat d'élu.

La loi du 3 octobre 1940 « portant statut des Juifs », appelée par les historiens « premier statut des Juifs », est employée pour la mise en œuvre d'une politique d'exclusion de ces membres de la population française (3). D'autres lois suivent... Ainsi à partir du 20 mai 1941 les Juifs n'ont <u>plus le droit</u> de tenir un café ou un restaurant, ni d'exercer une multitude d'autres métiers (4).

Cela ne devrait-il pas mettre la puce à l'oreille et poser question aux français



d'aujourd'hui? Dans la France de 2022 par exemple, les non-vaccinés sont excommuniés de la vie sociale, il leur est interdit d'aller au café, au restaurant, au cinéma, au théâtre, dans les bibliothèques, lieux de culture et de loisirs, de prendre le train, ou l'avion, etc, etc. Dans la France de 2021 et 2022 des personnes non-vaccinées se voient privées de leur emploi, de leur salaire et mises au ban de la société. Autrement dit, comment avoir les gens par la faim, les contraindre et les humilier?

En 1941 les français ni Juifs ni Francs-maçons ont-ils compris ce qui se manigançait, se sont-ils réveillés ? Y-a-t-il eu des manifestations dans les rues de la zone libre (non-occupée par l'armée allemande) pour exiger que les Juifs soient réintégrés dans la vie sociale comme les Francs-maçons ? En 1941 il n'y avait pas de troupes allemandes à Vichy, ni à Toulouse ou à Montauban, ni à Nice, à Marseille, à Perpignan ou à Lyon. Personne n'a bougé, mis à part quelques Résistants. Cette passivité devrait interroger. « Pire que le bruit des bottes est le silence des pantoufles » écrit Max Frisch.

Les Juifs comme les Francs-maçons furent à l'époque de Vichy ou dans l'Allemagne nazie des <u>boucs émissaires</u>, on leur reprochait tout et n'importe quoi, accusés de colporter des <u>maladies</u>: tuberculose, syphilis, cancer, typhus! (5) Cela devrait nous interpeller dans la France d'aujourd'hui. Voici quatre-vingt ans on comparait certaines catégories de la population française à de la vermine,

à des rats transportant des maladies, à des bombes sanitaires. Cela n'aide-t-il pas à comprendre les ressorts profonds de la rhétorique employée aujourd'hui pour fustiger les non-vaccinés ?

Par exemple la loi du 5 août 2021 n'a-telle pas introduit entre Français une <u>ségrégation</u> aussi avilissante que les textes de Vichy interdisant aux Juifs et aux Francs-maçons d'exercer certains métiers? Et ces lois vichyste excluant Juifs et Francs-maçons à l'époque n'ont-elles pas été été adoptées pour mettre à l'abri la majorité contre les maladies prétendument propagées par ces gens-là? Pour votre sécurité, votre bien!

Les temps changent, les hommes restent identiques, toujours le même scénario. D'un côté les bons citoyens face aux méchants, non-vaccinés aujourd'hui, regardés comme des dangers. Le pire restant sans doute à venir, la propagande pour le vaccin prépare une possible dialectique vers plus grave. Il faut écarter l'autre, s'en protéger, l'autre étant « l'imbécile, le pénible, le complotiste, le gêneur, le casse-pieds » refusant toujours de se faire vacciner. Il amène la maladie dans la société, contamine la population.

En découdre avec la maladie, juive, maçonnique, ou non-vaccinée, les moyens ne sont-ils pas les mêmes ? « Je suis pour rendre la vie invivable aux non-vaccinés » déclarait un journaliste sur RMC cet été, « leur pourrir la vie. On a une arme à notre disposition et il y une minorité de connards qui ne veulent pas se faire vacciner, il faut les taxer au portefeuille ». (6) C'est effrayant non d'entendre cela! Et depuis la nuit des temps où cela finit-il ? Dans le génocide, la suppression haineuse de l'autre, le crime contre l'humanité, la tristement célèbre Saint Barthélemy en 1572.

Vous trouvez que j'exagère?

La presse mondiale a relayé cette information mercredi 8 décembre 2021 (7) : malgré l'arrivée de l'hiver, les parlementaires allemands de gauche ont voté l'expulsion des quais du métro à Berlin des sans-abris non vaccinés ! Les parlementaires allemands ont décidé qu'il ne pouvait y avoir d'exception à la règle : les sans-abri ayant l'habitude de se réfugier dans le métro pour avoir chaud ne pourront plus le faire à moins d'être vacciné, guéri du covid ou testé. En quoi se caractérise la civilisation ?

A Berlin désormais (même par -20° parfois, l'hiver y est plus rude qu'en France) il n'est plus possible de rester sur un quai au chaud si l'on n'a pas de pass-covid. Évidemment les sénateurs allemands interrogés regrettent que cela concerne les plus pauvres, ceux qui n'ont pas de toit, et qui, à l'approche de l'hiver, viennent se réfugier dans le métro. « Il n'est pas possible de faire d'exception » ont-ils dit pour se dédouaner. Vous avez dit civilisation ?

Dans la parabole du banquet Jésus déclare à l'intendant : « fais entrer ici les pauvres, les gueux, les estropiés, les boiteux, les aveugles. » Heureusement l'évangile existe, il fait entendre une autre voix, il n'oublie pas les derniers et les met même à la première place. Jésus aurait-il refusé les personnes sans pass-vaccinal? Le paradis n'est-il ouvert qu'aux vaccinés ? « Se faire vacciner est un acte d'amour » a déclaré le Pape actuel. Il impose d'ailleurs le pass-covid au Vatican depuis le 1er octobre 2021 et depuis le 23 décembre l'obligation vaccinale par décret, exigeant que tous les employés du Vatican soient en possession d'un laisser-passer prouvant la vaccination contre le coronavirus (8), privilège de l'infaillibilité sans doute? Vous avez dit civilisation?

Pourtant se faire vacciner me semble-t-il est d'abord un acte médical! Chaque personne est différente, certaines ont de bonnes raisons pour le faire, d'autres non! « Consentement libre et éclairé » selon la loi française; mais pour combien de temps?

En France le directeur de l'Institut Curie, fer de lance de la lutte contre le cancer a appelé la Bac (Brigade anti-criminalité de la Police nationale) pour empêcher une cancéreuse non-vaccinée d'entrer dans ses locaux (9). La jeune femme de 33 ans avec un cancer du sein agressif a attendu quatre heures dans le froid de décembre sur un trottoir à Paris. Devant bénéficier d'une cure d'anticorps avant de subir une traumatisante mastectomie elle a dû rebrousser chemin. Motif : son test covid avait 36 heures au lieu de 24! Vous avez dit civilisation?

DROIT ET DEVOIR DE S'INTERROGER

Si en 1986 le nuage radioactif de Tchernobyl s'était - d'après les autorités de l'époque - miraculeusement « arrêté » à la frontière, quel crédit accorder aujourd'hui aux injections expérimentales d'ARN messager présentées comme vaccins et solution miracle au covid par les autorités actuelles ?

Un an après le démarrage d'une campagne d'injection massive et contraignante de la population, quel résultat ? Une dose, puis deux, puis trois, bientôt quatre avec un abonnement à vie d'injections de plus en plus rapprochées; pour quoi faire? Les gens attrapent toujours la maladie, la transmettent, vont à l'hôpital et peuvent aussi décéder... On se moque de qui?

Vous avez dit interrogation?

« Hors de la religion vaccinale à ARN messager, point de salut ? »

Si comme moi vous êtes curieux, éteignez la télévision et cherchez à voir se qui se passe en dehors de l'Europe vous risquez d'être surpris. Les pays d'Afrique centrale, l'Inde et le Japon, certains pays d'Amérique centrale et du sud règlent le problème du covid autrement (10). La médecine y fait simplement son travail, elle soigne, avec des molécules connues depuis des décennies et surtout pas chères, prix en centimes! La vie y reprend un cours normal.

Pourquoi ces molécules ne sont-elles pas utilisées aujourd'hui en France et dans d'autres pays européens ? Quelle géopolitique y-a-t-il derrière ? Une affaire de gros sous ?

Vous avez dit interrogation?

Il existe d'autres solutions, d'autres alternatives. Des médecins de terrain (11), d'autres professeurs, épidémiologistes ou spécialistes en génétique (12), même un prix Nobel de médecine (13) (14) l'expliquent et le démontrent. Il suffit de les écouter. Ah oui mais leurs vidéos sont ensuite censurées et supprimées par Google, Twitter, YouTube, etc. Et les chaînes de télévision ou de radio officielles refusent de les inviter. L'inquisition autrefois brûlait les livres, l'Allemagne des années trente faisait de même! Ne prend-on pas le même chemin, en France et ailleurs en Europe?

Dans une démocratie les opposants existent, ne-faut-il pas les écouter, leur donner la parole et permettre le débat entre spécialistes. Après la population se fait son opinion, mais le débat peut exister.

« Et - prenons y garde - (écrivait avec lucidité Mgr Truchemotte dans sa lettre de 1985) il viendra un jour où cette pente fatale fera examiner psychiatriquement un individu pour ses appartenances politique ou pour sa conviction scientifique. »

Autre chose d'important méritant d'être souligné. Avec intelligence et lucidité le Japon a alerté sa population du risque d'effets secondaires graves et potentiellement interminables liés aux injections expérimentales d'ARN messager, problèmes cardiaques par exemple chez les jeunes et les sportifs (15). Pourquoi ces mises en gardes sontelles invisibles en France? Et pourquoi le Japon traite-t-il avec succès sa population grâce des molécules non utilisées aujourd'hui dans notre pays (16)? « Vérité en-deçà des Pyrénées, erreur audelà?»

Autre chose encore à souligner venant des spécialistes en statistiques : entre le 15 mai et la fin août 2021, peu de décès covid mais une surmortalité inexplicable en Europe et aux États-Unis, surtout chez les moins de 50 ans (17)! Pourquoi?

Vous avez dit interrogation?

SOCIÉTÉ DE LA SURVEILLANCE ET DE LA PEUR

a loi française actuelle demande « le aconsentement libre et éclairé » des personnes pour procéder aux injections expérimentales d'ARN messager. Ces injections ne sont pas obligatoires pour tous, même si actuellement l'appareil d'État avec ses « élites » fait le forcing pour passer outre. Qu'en sera-t-il après les élections présidentielles?

En Autriche les injections seront obligatoires à partir de début février pour toute la population dès l'âge de 14 ans. Les récalcitrants se verront infliger de fortes amendes en milliers d'euros. Quelle sera la prochaine étape pour ceux et celles ne pouvant payer ou simplement continuant à dire non? La saisie de leurs bien? La prison? Le lynchage des opposants ? Où et comment cela peut-il finir?

La politique du QR code organise un nouveau type de société. Que deviendront ceux et celles refusant de présenter cette marque, ce signe ? La vie d'une personne va-t-elle se résumer désormais à la production de cette sorte de passeport ? Et que contiendra-t-il à l'avenir ? Données de santé, bancaires, d'identité, permis de conduire, etc? (18) Les algorithmes des caméras de surveillance et les logiciels de reconnaissance faciale feront-ils ensuite le tri entre les « bons et les mauvais citoyens », comme cela se développe actuellement en Chine?

Le passage du bien vers le mal se fait rarement d'un coup. Il vient sournoisement, insidieusement, il sait être brillant en produisant l'illusion, en créant le besoin, en faisant obéir, en misant sur la docilité, la soumission, la peur : « pour votre sécurité, pour votre bien. »

« Pas une société de surveillance » a déclaré l'actuel Président de la République dans une interview télévisée en décembre, « une société de vigilance ! » Poids des mots choisis, usage de la sémantique, des gens brillants, ils ont réponse à tout, c'est un métier.

La politique de la peur, la psychose et l'hystérie collective où cela peut-il mener? Lorsque j'étais enfant, comme tous les jeunes de ma génération j'ai été vacciné contre la variole. Personne ne remettait en cause le bien fondé de cette vaccination, c'était juste le bon sens. La variole tuait dans 40 % des cas, le vaccin était efficace et sans danger, mis à part une petite signature indélébile sur la peau, une seule injection suffisait et c'était transparent : c'est à dire la composition du vaccin était connue de tous. Le covid19 lui est peu létal, 0,5 % des cas, cette létalité concerne surtout les personnes âgées ayant des comorbidités. Donc la population générale a 99,5 % de chance d'en réchapper et malgré cela on veut injecter de force un produit qui n'empêche ni d'attraper la maladie, ni de la transmettre, ni d'aller en réanimation! Ce n'est plus un canular, cela devient un cauchemar! Par ailleurs la composition des fioles du produit est inconnue. L'industrie pharmaceutique a déposé des brevets industriels...

A l'automne 2021, l'ATIH, la très sérieuse et officielle agence française technique de l'information sur l'hospitalisation a fait connaître les chiffres des malades hospitalisés en France pour covid-19 en 2020 : 2 %!

Non, vous ne rêvez pas, 2 %! En plus à l'époque il n'existait pas de vaccin (19) - (20). Pourtant, à en croire la loupe grossissante des chaîne de télévision ayant pignon sur rue on avait l'impression d'un raz de marée hospitalier en 2020, une sorte de tsunami covid!

Vous avez dit psychose, hystérie! Peutêtre même manipulation? Il n'est pas interdit de réfléchir, ni même de débrancher la télévision parfois!

« Au lendemain du rapport Vivien (écrivait encore Mgr Truchemotte dans sa lettre de 1985) nous avons feuilleté la presse, nous avons écouté la radio et pris note du ton employé par les médias... A part quelques rares exceptions c'est un délire d'accusations sans preuve, de déformations, de ridiculisation systématique. »

Et les enfants, ne faut-il pas se soucier de leur futur ? Ils sont l'avenir de l'humanité, ont toute la vie devant eux, ont peu à craindre du virus et pourtant les voilà dans le collimateur de la seringue! Pourquoi ? N'ont-ils pas tout à perdre avec cette injection, sorte d'hypothèque sur leur avenir ? Ainsi l'OMS, l'organisation mondiale de la santé conseille à l'Europe d'éviter la vaccination des enfants (21).

« Il faut juger l'arbre à ses fruits » déclare Jésus dans les évangiles. L'acharnement des autorités a vouloir inoculer par la force un produit si peu capable de faire ses preuves et aux effets secondaires encore inconnus à moyen et à long terme est préoccupant. L'année 2022 sera-t-elle celle de tous les dangers, en Europe ou ailleurs ?

L'acharnement dans cette inoculation du produit pose question, le citoyen de base s'interroge, légitimement. La fuite en avant des autorités dans cette marche forcée à l'injection est-elle l'arbre qui cache la forêt ? Crainte par exemple pour elles de voir les non-vaccinés servir de « groupe témoin » dans quelques années ? C'est à dire permettre la comparaison de l'état de santé entre ceux ayant reçus les multiples injections et les réfractaires aux piqûres ayant toujours dit non, pour différentes raisons ?

Lorsque les historiens et les statisticiens du futur se pencheront sur notre époque, ils auront matière à réfléchir. En France par exemples les décisions prises en conseil de défense sanitaire sont classifiées secret-défense pour une période de <u>50</u> ans. Pourquoi tant d'opacité?

Vous avez dit interrogation?

Comme mon prédécesseur en 1985, si j'ai pris l'initiative de ce dossier, « c'est - avant tout - parce que ma conscience ne me permettait pas de me taire ». Comme vous aviez raison d'écrire cela cher Père Patrick; trente-sept ans plus tard, je ressens la même souffrance devant notre époque, je partage la même interrogation. « S'ils se taisent » disait déjà Jésus en parlant de ses disciples, « les pierres crieront! »

Comment ne pas voir et ne pas entendre ? Un responsable d'Église peut-il rester muet ? Ce serait attrister l'Esprit. Les peuples doivent se réveiller. Connaissez-vous la différence entre la liberté et l'esclavage ? La liberté c'est aussi le pouvoir de dire non, s'interroger, parfois désobéir, ne pas ou ne plus se soumettre.

SOURCES:

(pour consultation - copier/coller les liens dans votre navigateur internet)

- (1) https://fr.wikipedia.org/wiki/Vote_des_pleins_pouvoirs_constituants_à_Philippe_Pétain
- (2) https://archives.aisne.fr/documents-du-mois/document-les-lois-de-vichy-sur-la-franc-maconnerie-65/n:85
- (3) https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_portant_statut_des_Juifs
- (4) https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_du_2_juin_1941_remplaçant_la_loi_du_3_octobre_1940_portant_statut_des_Juifs
- (5) https://lecourrierdesstrateges.fr/2021/12/08/macron-a-vichy-je-retourne-aux-sources-du-passe-sanitaire/
- (6) https://www.telestar.fr/actu-tv/thierry-moreau-en-roue-libre-!-le-sujet-du-vaccin-fait-deraper-le-chroniqueur-d-estelle-denis-644606
- (7) https://lecourrierdesstrateges.fr/2021/12/10/berlin-malgre-larrivee-de-lhiver-la-gauche-vote-lexpulsion-des-quais-du-metro-pour-les-sans-abris-non-vaccines/
- (8) https://cruxnow.com/vatican/2021/12/vatican-issues-vaccine-mandate-for-all-employees
- (9) https://lecourrierdesstrateges.fr/2021/12/07/linstitut-curie-appelle-la-bac-pour-empecher-une-cancereuse-non-vaccinee-dentrer-dans-ses-locaux/
- (10) https://www.francesoir.fr/videos-lentretien-essentiel/patrice-gibertie
- (11) https://crowdbunker.com/v/wPFAH51C
- (12) https://www.tvlibertes.com/le-samedi-politique-covid-2-heures-de-verite-apres-2-ans-de-mensonges
- (13) https://www.francesoir.fr/societe-sante/une-erreur-strategique-qui-impacte-lavenir-de-lhumanite-appel-du-pr-luc-montagnier
- (14) https://www.francesoir.fr/videos-le-defi-de-la-verite/pr-luc-montagnier-vaccination-prions
- (15) https://lecourrierdesstrateges.fr/2021/12/06/japon-le-ministere-de-la-sante-alerte-sur-les-effets-secondaires-graves-du-vaccin-sur-les-jeunes/
- $(17)\ https://pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-vague-de-surmortalite-en-europe-aux-etats-unis-et-ce-nest-pas-la-covid/pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-vague-de-surmortalite-en-europe-aux-etats-unis-et-ce-nest-pas-la-covid/pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-vague-de-surmortalite-en-europe-aux-etats-unis-et-ce-nest-pas-la-covid/pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-vague-de-surmortalite-en-europe-aux-etats-unis-et-ce-nest-pas-la-covid/pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-vague-de-surmortalite-en-europe-aux-etats-unis-et-ce-nest-pas-la-covid/pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-vague-de-surmortalite-en-europe-aux-etats-unis-et-ce-nest-pas-la-covid/pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-vague-de-surmortalite-en-europe-aux-etats-unis-et-ce-nest-pas-la-covid/pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-vague-de-surmortalite-en-europe-aux-etats-unis-et-ce-nest-pas-la-covid/pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-vague-de-surmortalite-en-europe-aux-etats-unis-et-ce-nest-pas-la-covid/pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-vague-de-surmortalite-en-europe-aux-etats-unis-etat-pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-vague-de-surmortalite-en-europe-aux-etats-unis-etat-pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-vague-de-surmortalite-en-europe-aux-etats-unis-etat-pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-pgibertie.com/2021/10/16/une-effrayante-pgibertie.com/2021/10/16/une-effray$
- (18) https://dis-blog.thalesgroup.com/identity-biometric-solutions/2021/07/27/how-digital-id-can-help-citizens-access-government-services-from-anywhere/
- (19) https://www.francesoir.fr/opinions-tribunes/la-face-cachee-des-reanimations-en-2020
- (20) https://www.atih.sante.fr/sites/default/files/public/content/4144/aah 2020 analyse covid.pdf
- (21) https://twitter.com/cstrateges/status/1473763072502382599?s=28

SITES UTILES À CONSULTER :

https://pgibertie.com/

https://docteur.nicoledelepine.fr/

https://lecourrierdesstrateges.fr/

https://resterlibre.org/

PARABOLE DU COLIBRI

The légende amérindienne raconte ceci. Un jour un immense incendie ravage la forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observent impuis-



sants le désastre. Seul le petit colibri s'active, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Au bout d'un moment, les autres animaux de la forêt, agacés par cette agitation dérisoire lui disent : «Colibri ! Tu es fou ? Ce ne sont pas ces quelques gouttes d'eau qui vont éteindre le feu ! »

Le colibri leur répond : « Je sais, mais je fais ma part ! »



en vertu de la loi du 2 Janvier 1907 à la Préfecture de la Gironde, enregistrée sous le nº 7

Reproduction de la lettre ouverte de Mgr Patrick Truchemotte écrite en 1985

Association Cultuelle Saint-Louis

Secrétariat 20, rue Ulysse-Gayon 33000 BORDEAUX Tel. 44.06.83

Lettre ouverte aux Députés, Sénateurs, Responsables de Formations Politiques et d' Organes de Presse concernant le Rapport VIVIEN et les campagnes d'ostracisme visant les minorités religieuses et les mouvements philosophiques dits " Sectes".

par S.B. Monseigneur Patrick TRUCHEMOTTE, Patriarche de l' Eglise Catholique Gallicane, succession apostolique de Bossuet par l'épiscopat d'Utrecht -Eglise interdite par Décret sous l' Occupation Nazie -

Mesdames. Messieurs.

Encore que le rapport rendu public le 9 Avril 1985 par le Député Alain VIVIEN ne semble pas viser essentiellement l'exercice du culte Catholique Gallican, notre attachement pour le principe de la Liberté Religieuse fait que si quelque " étoile jaune" s' attachait au veston de quelque minerité cultuelle, neus insisterions pour la perter aussi.

C' est pourquoi nous sommes inquiets : Jamais depuis les temps deuloureux de l' Occupation nous n' avions va remettre en cause de telle façen l' éga lité des droits de l' Etre Humain et la liberté des cultes. De quel droit vient-en dire que tel mouvement est une " Secte" et pas tel autre ? Que telle façon de vivre sa Foi est contraignante ? Et jusqu' où peut-on aller si l' en laisse mettre le deigt de la Lei dans un tel engrenage ?

Tel qui se réjouit aujourd' hui de " marquer un point" contre des communautés concurrentes de la doctrine qu'il enseigne, risque fort de déchanter d'ici quelques années. Il en est de l'ostracisme comme du racisme, il a - l'histoire le prouve - toujours de nouvelles victimes à trouver : Le principe étant re connu de Mouvements Religieux " dangereux", ils le seront bientêt tous.

Souvenez-vous... Certains l'ont vêcu, des arguments empleyés il y a un peu plus de quarante ans pour persécuter la " Secte" Juive qui mutilait les enfants par la circoncision, la "Secte" Maçennique" qui les conditionnait dans des rites traumatisants, la "Secte" Théosophe qui les intexiquait d'idées libérales...

Qu' il sera facile d' utiliser une jurisprudence fermant l' école de telle " secte" actuelle contre une école remaine ou réformée pour peu que tourne le vent politique, qu' il sera aisé de retirer du monastère ou du couvent ce meine ou cette religieuse pour la " déprogrammer".

Le Rapport Vivien souligne l'appartenance étrangère de certains conducteurs de mouvements religieux: " Les Témoins du Graal sont dirigés par un Polonais"... Comment peut-en être Polonais et diriger des creyants en France ? Neus devinens combien il sera facile d'élargir le rapport pour mettre aussi en garde contre l' Eglise Catholique Romaine dont le Pape est de même origine.

Mais sans même envisager ce glissement qui fera fatalement ajoûter d' autres religions aux sectes recensées, est-il concevable de penser à une France où il y aurait désormais deux catégories de croyants : Les admis (au moins peur le moment) et les suspects (surveillés par un Haut Fenctionnaire).

Au lendemain du Rapport Vivien neus avons feuilleté la Presse, neus avons écoûté la Radie et pris note du ton employé par les médias... A part quelques rares exceptions c'est un délire d'accusations sans preuve, de déformations, de ridiculisation systématique.

N' est-il pas temps de prendre conscience que des milliers de nos concitoyens ont été bafoués et salis, traités d' escrocs en de dupes, insultés en leurs crovances sur le ton jadis employé par la presse anti-juive et anti-maçonnique.

Qui serait assez aveugle pour ne pas voir que les seuliers de l'estracisme de Vivien marchent sur les talons du racisme de Le Pen, ceci pour la perte de ce qui a toujours fait la grandeur et la beauté de netre pays : Le Fraternité dans la Tolérance de l'Autre.

Cembien de petits gosses ne sont-ils pas rentrés chez eux ce soir là, le rouge au front et l'angoisse au coeur parce que le copain d'hier leur avait soudain dit : "Tei aussi tu en es, tes parents te mêment prier chez ces salauds".

Oui, le premier effet du rapport Vivien a été de reveiller les commisveyageurs de la haine. Prions - si nous croyons - pour que la croisade anti-secte ne déboûche pas sur des pregroms irresponsables.

De quel droit fait-on un procès d'intention à tel groupement religieux en écrivant que ses dirigeants ne sont pas sincères, que ses fidèles ne prient pas vraiment? J'admire la sureté du Père LEMINCE qui s'érige en juge dans "LE QUO-TIDIEN de PARIS" du 10 Avril... Quel charisme spécial lui permet-il de savoir ce qui se passe dans le fond des coeurs. Moi, je me souviens de la parabole du ben grain et de l'ivraie et j'accorde à la "secte" le prèjugé faverable.

Il est également très important de souligner combien un mouvement religieux devient sectaire quand il rencontre tout autour de lui une attitude de rejet, de méfiance et d'incompréhension. La "Secte" est souvent la Communauté incomprise à laquelle on a refusé tout moyen d'insertion dans la vie sociale, toute possibilité d'expression.

La Loi de 1905 concernant la séparation des Eglises et de l' Etat a su prévoir l'organisation d'Associations Cultuelles libres, disposant des lieux de culte et en assurant la gestion; ne serait-il pas préférable d'appliquer enfin de façen pleine et entière cette loi saine et juste en obtenant que s' y soumettent des Eglises qui jusqu'ici s' y sont toujours dérobées.

Quant aux tentatives de discrédit, de limitation des droits, de discrimination envers un individu en raison de sen appartenance: " à une ethnie, une race ou une religion déterminée" les lois centre le racisme et - récemment - la Lei parue au Journal Officiel du 3 Janvier 1985, devraient les rendre impessibles.

Dernièrement la Télévision Française est allée jusqu' à filmer et projeter l'enlèvement de l'une des disciples d'un groupe religieux. Le fait que cette personne ait, par la suite, reniée cette Communauté n'enlève rien à des questions que tous auraient du se poser : Est-il normal dans un pays démocratique que l'en puisse enlever de force un individu ? Est-il normal que la télévision se prète à une telle action et même semble la donner en exemple ? Jusqu'eù ira-t'en dans cette escalade ?

Ne peut-on craindre le jour où l' on enlèvera et déprogrammera tout individu qui ne sera pas conforme à une norme philosophique, politique... Voire même artistique comme hélas! cela existait sous le régime Stalinien.

L' Eglise Catholique Gallicane n' est certes pas d'accord avec beaucoup de points de l'enseignement des groupes religieux qui l'entourent... Elle essaie cepandant de ne jamais avoir une attitude de rejet primaire envers chacun de ces groupes, chercher ce qui est positif en eux, ce qui peut s'ouvrir au dialogue.

Il ne nous semble pas qu' un tel travail ait été fait dans le rapport VIVIEN, c' est un long réquisitoire dent l'auteur n' a même pas pris la précaution de poser à chaque mouvement la question première du : Pourquoi ? de ses positions.

La première des mesures suggérée par Monsieur Vivien revient en fait à recréer un Ministre des Cultes, mais qui ne toucherait que certains de ceux-ci; ceux qui sont qualifiés de "Sectes"; comme il existe en U.R.S.S. un service de propagande gouvernementale anti-religieuse, il existerait un service diffusant dans les écoles des "informations": Qui nous dit que ces brochures ne finiraient pas par mettre en garde contre toute Eglise?

D' autres mesures sont encore plus inquiétantes :

Par exemple celle de la sixième proposition du rappert qui veut instituer des organismes bénévoles de contact. Qui composera ce groupe médiateur ?

Entre-autres des " représentants d' Eglises", ainsi nous aurions une médiation faite par le " Clan Officiel" sur le " Clan Sectaire"... Après avoir coupé en deux parties la France des croyants, Monsieur Vivien denne la première comme média trice à l' autre.

Et - comme cela ne risque guère de bien fonctionner - voici que se crèe un "Juge de la Famille" qui peut prononcer une "Mise sous tutelle previsoire" d' un adulte... Ou bien je me trompe ou bien nous voici en plein régime tetalitaire.

Si de telles lois étaient vôtées ne pourrait-en dire que - comme un nommé Gribouille - la France par peur des sectes est en train de se transformer en secte.

Venons-en à la neuvième proposition... Elle nous semble bien dangereuse. Quelle famille pourra désormais être certaine de garder encore un droit à l'éducation

Alors le rapport Vivien nous semble tendre vers un choix de Société eù la France ne pourrait plus être pluraliste dans ses expressions. En 1685 cette tentative a déja été faite avec la Révocation de l' Edit de Nantes, en retirait " à la secte prétendue Réformée" le droit de " contaminer de son venin la jeunesse".

Une telle attitude cheque l'historien, celle de Monsieur Vivien ne scandalisera-t'elle pas l'historien de 2085 ?

N' existe-t' il pas d' autres solutions ?

Pourquoi pas dans chaque département un ou plusieurs Ferums de la Vie Religieuse où les Communautés dites "Sectes" et les Eglises pourraient tenir des tables rondes ? Pourquoi ne pas leur faire élire démocratiquement des représentants et puis confier à ces représentants la gestion des édifices religieux, l'erganisation de la présence de la vie cultuelle dans les médias ? Pourquoi en un mot ne pas laisser les Mouvements Religieux gérer les Meuvements Religieux ?

Dans la France, dans l' Europe multireligieuse de demain, il est impessible et impensable de ne pas admettre la pluralité des races, des partis, des syndicats, des écoles philosophiques, des mouvements cultuels et culturels.

Je rêve d' un centre-rapport Vivien : Celui eù il nous serait dit ce qui est apporté de bon, de positif par chaque mouvement religieux qui ne serait alors plus considéré comme "Secte", mais comme élément constitutif de la Société.

Durant plus de trente ans, j' ai - dans la Ville de Bordeaux - animé un groupe sceut d'inspiration Catholique Gallicane. J' y ai peu à peu admis les enfants rejetés par d'autres formations: Musulmans, disciples des Communautés qualifiées "Sectes" par Alain Vivien; je me suis attaché à ce que rien ne violente la façon de vivre et de prier de chacun. Tout a toujours très bien marché et j' ai pris conscience qu'une communauté se durcit ou s'assouplit selon l'attitude que l'on a envers elle.

L'existence d'associations dont le but déclaré est la destruction des "Sectes" ne fait rien pour que s'établisse un climat de paix. Elles se réclament de la protection de l'individu et de la famille, mais de quelle type de famille et d'individu ? Elles prèchent contre le droit de chacun de vivre dans sa conception spiri tuelle, la plupart du temps en étayant leur réquisitoire sur le rapport forcément tendancieux d'exclus de ces mouvements... Avant l'Occupation un certain LEO TAXIL s'était fait ainsi une solide réputation en "dénonçant" ce qui - selon lui - se passait "au sein des sectes maçonniques"; la leçon de l'Mistoire n'a guère porté.

Si l'idée lançée par certains de "confier un jeune hemme ou une jeune fille de plus de dix-huit ans à des spécialistes, médecins, psychologues, psychiatres pour quelques semaines" est admise ce sera traiter abusivement l'adhésion à un mouvement religieux comme une maladie mentale.

Et - prenons y garde - il viendra un jour où cette pente fatale fera examiner psychiatriquement un individu pour ses appartenances politiques eu pour sa cenviction scientifique.

Il est grand temps que l'ostracisme soit condamné par les consciences et par les lois au même titre que le racisme et l'antisémitisme.

Il est grand temps que le regard jeté par la Nation sur les mouvements religieux ou philosophiques devienne compréhensif et impartial.

Si j' ai pris l' initiative de cette lettre, c' est - avant tout - parce-que ma conscience ne me permettait pas de me taire.

Au nom même des membres de l' Eglise Catholique Gallicane qui furent traités de sectaires par le gouvernement de la collaboration.

Au nom de l' Evêque qui m' a ordonné prètre, Monseigneur Pierre-Gaston VIGUE, qui fut enfermé dans un Stalag.

Au nom de Monseigneur Constant CHEVILLON, Evêque Catholique Gallican de Lyon dont le corps fut trouvé criblé de balles après avoir été torturé par la Milice experte en déprogrammage et lutte anti-secte.

Au nom du Christ JESUS dent j' ai accepté l' Evangile de Tolérance.

Au nom de l' Evêque Gallican Saint HILAIRE de POITIERS qui interdit de persécuter les sectaires de l'arianisme.

Je serais heureux de votre réponse, de votre avis, de votre appui.

Vous remerciant d'avoir bien voulu me lire

Et vous priant de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, la très

particulière assurance de mon religieux dévouement.

Mgr Patrick Truchemotte - 1985

NOTRE DAME DE L'HERMITAGE

1110 mètres d'altitude, au cœur des monts du Forez, à la limite des dé partements de la Loire et du Puy-de-Dôme, le plateau de Noirétable accueille depuis le XII ème siècle un pèlerinage marial. La tradition rapporte que Marie serait apparue à un ermite et une source dite miraculeuse jaillit de dessous l'autel-même de la chapelle Notre-Dame de l'Hermitage, couverte d'ex-votos, ce qui prouve que la protection de la Vierge est bien réelle. Il aurait vu la Vierge à cet endroit, et depuis il aurait vécu une vie d'ermite. La Vierge serait donc apparue au 7ème siècle à un criminel qui se serait converti et qui aurait mené durant de longues années une vie de pénitent et d'ermite, ce qui explique le nom donné à ce haut lieu de pèlerinage.

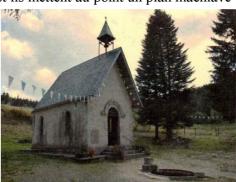
A quelques centaines de mètres, l'impressionnant bâtiment de l'hôtellerie ouvre ses portes toute l'an-



née (sauf en novembre) pour accueillir les pèlerins, individuels, en famille ou en groupes. Entouré de forêts

parcourues par de nombreux chemins de randonnée, le site offre un espace propice à la méditation et la prière. Cette légende raconte : « Nous sommes en 418, Jean d'Urfé vit au château avec sa femme Éléonore de Lavieu et leurs fils. Jean a comme projet d'acheter de nouvelles terres. Pour cela, il a récolté une très grosse fortune qu'il a soigneusement cachée et gardée dans l'enceinte du château. Une servante à l'ouïe fine, entend les douces voix murmurant l'intention. Elle en parle aux autres domestiques et ils mettent au point un plan machiavé-

lique consistant à tuer toute la famille, récupérer le butin, et fuir. Les historiens ont eu vent de cette a f f a i r e



grâce à l'aide d'un manuscrit du 16me siècle. Heureusement, l'autre fils, Pierre I d'Urfé, qui au moment des faits avait 8 ans se trouvait à Paris... Il deviendra chevalier et vivra jusqu'en décembre 1444. Pour la suite, tout n'est pas très clair car la légende évoque un véritable massacre, ne laissant aucun survivant. Le seul évènement qui est une certitude dans cette histoire, c'est l'assassinat de Jean d'Urfé. Quant à sa belle et jeune femme, elle fut assassinée à son tour. Dans la chambre parentale, à l'intérieur du Donjon, le manuscrit fait état d'un berceau avec un nourrisson, appelé Antoine. Les

domestiques devenus des assassins, ne savaient pas trop quoi faire du petit. Certains suggéraient de le tuer, d'autres de l'épargner. La légende raconte qu'un des tueurs aurait tendu une pomme et une pièce d'or, Antoine choisit la pomme et fut sauvé, Le sire d'Albon, seigneur de Saint-Forgeux, furieux en apprenant les faits, s'empresse de taire mener une enquête et de retrouver rapidement les assassins. Les coupables sont vite retrouvés et sont interrogés. Bien sûr, à cette époque, on avait les moyens de faire parler... ils avouèrent très vite, et furent tous tués à l'aide du supplice de la roue. Tous ? Sauf un... La légende veut que l'un des voleurs se soit enfui au sommet d'une montagne, il se serait caché sous les rochers de Peyrotine. Il aurait vu la vierge à cet endroit, et depuis il y aurait vécu une vie d'ermite.

Le rocher de Peyrotine porte plusieurs noms dont, Perrotine ou Peiro-Boutine ce qui signifie Pierre aux Chèvres... Au jours d'aujourd'hui, on trouve en ce lieu si isolé un monastère reconstruit en 1746 qui accueille randonneurs et pèlerins. Une église complète le site, elle date de 1935. On suppose qu'une église précédait celle-ci au 11ème siècle. A l'intérieur de l'église, de magnifiques fresques relatent ces évènements. Depuis le monastère, le chemin de Saint-Antoine mène à la chapelle de la Source. Une balade ombragée et agréable. C'est ici que la légende se termine : nous sommes au 12 ème siècle, le criminel voit l'apparition de la Vierge à la place de cette chapelle et non sur le rocher comme on pourrait le croire.

Quelques mots à propos du rocher de Peyrotine : au nombre de deux, les rochers sont en granit, l'un porte la statue de Saint-Joseph portant l'enfant dans ses bras (1873) tandis que l'autre porte une croix. On peut y monter et profiter de la vue. Au pied de la croix, on remarque un bassin mesurant 1,40 m creusé artificiellement, et une rigole. L'utilisation du bassin n'est que supposition. A des fins cultuelles telles que des pèlerinages, rites, ou baptême ? Ou bien, plus ancienne, à des rites païens, des sacrifices ? Une autre explication vient mettre un coup de pied dans tous ces éléments comme une boule dans un jeu de quilles. Il s'agirait en fait d'une meule dormante qui servait à un moulin à vent. Observez bien le site lors d'une balade dans le Haut-Forez, laissez-vous imprégner par cette atmosphère particulière et faites-vous votre propre opinion !

Dame Andrée Morel

PARTAGE BIBLIQUE ŒCUMÉNIQUE À MONTBRISON

vec les célébrations et les sacrements, le Partage Biblique Œcuménique conduit par Dame Colette, diaconesse, représente un temps fort de la vie de la chapelle Saint Michel Archange. Cette année encore, l'assemblée (de 6 à 10 personnes) s'est renouvelée avec cependant un noyau de plusieurs personnes présentes depuis le début en 2013. En effet, depuis huit ans, la chapelle ouvre ses portes à toutes les chrétiennes et chrétiens des différentes communautés de Montbrison pour approfondir chaque mois un passage particulier des Ecritures Saintes.

Dame Colette prépare pour chaque soirée un ensemble de commentaires tirés de cours théologiques, de lectures de Mgr Durand de Mende, d'homélies reconnues sur le sujet traité ... et anime les échanges entre tous les participants. Il s'agit de mettre en évidence ce que nous disent les Ecritures à nous, aujourd'hui et maintenant ... découvrir en quoi elles guident notre vie de chrétien mais aussi comment elles nous parlent du royaume de Dieu.

Il est bien aussi parfois de replacer le passage choisi dans son époque pour comprendre le message du Christ à ses disciples ou à une communauté à un moment donné.

Il est mis en évidence aussi les éléments qui nous rassemblent et qui nous unissent, chrétiens de différentes confessions.

C'est aussi l'occasion d'écouter comment les participants ressentent et vivent ces textes. Ils font toujours écho à nos vies et les discussions témoignent de la richesse de ces approches différentes.

S'il ne fallait conserver qu'une seule image pour illustrer le Partage Biblique de la chapelle, c'est la vision des différentes bibles apportées qui serait sans doute à retenir. Elles sont toujours d'édition, de format et de dates de parutions différentes. Elles portent toutes la trace des heures passées à parcourir ces pages en nourrissant notre Foi chrétienne. Comme des outils d'artisans, elles correspondent à celles et ceux qui les lisent et les étudient depuis bien des années. Elles portent des marques nombreuses, signets ou rubans, parfois des annotations qui indiquent les pages qui parlent plus directement à leur propriétaire.

Les différences de traduction, d'un mot ou d'une expression donnent lieu à des échanges sur la multiplicité des sens et des intentions, au cœur des textes sacrés. Jamais ce ne sont des oppositions ou des contradictions mais toujours des significations complémentaires qui s'enrichissent les unes les autres.

Le prochain jeudi en janvier, verra se tenir le 75ème Partage Biblique Œcuménique à Montbrison ... si les conditions sanitaires le permettent. Ce sera comme toujours un beau moment pour découvrir ensemble ce que les Ecritures Saintes nous transmettent à nous chrétiens en 2022... et nous, nous ne cesserons de nous abreuver à leur trésor inépuisable.

14 Père Robert Mure



A la chapelle de Jazennes, les cérémonies ont bien reprises avec toutes les consignes du protocole sanitaire, lors des messes, il y a peu de personne mais cela n'empêche en rien de poursuivre et de suivre les pas des apôtres, dans mon entourage et chez les paroissiens la covid 19 a fait beaucoup de ravage, lors des messes il y a donc beaucoup d'intentions pour les défunts et de bons rétablissements à celles et ceux qui s'en sont sortis. Ceci-dit, nous gardons foi et espérance dans nos rassemblements. Cette année, j'ai pu célébrer

trois baptêmes, et je prépare un mariage pour le printemps à venir. Photos de ces trois derniers : baptême de Logan, Maël et Emma.

Père Laurent Crèche au Muy

Père Samuel Pariollaud

La Chapelle Gallicane Saint François d'Assise a accueilli une dizaine de personnes pour cette veillée où un enfant-Dieu nous est donné. La messe fervente et chaleureuse était célébrée par Père Bernard. Un beau moment de ferveur et de joie devant ce nouveau-né. À Valeille, tout va bien, mais avec la peur du virus, Père Alain a tenu à célébrer chez lui la messe de la Nativité avec ses enfants et petitsenfants. Cela respecte le protocole sanitaire car la chapelle n'est pas immense. Dame Andrée Morel



Toël à Montbrison - Malgré la pandémie actuelle et l'inquiétude des personnes à se retrouver en groupe en intérieur, nous avons célébré la messe de Noël entourés d'une quinzaine de personnes de tous âges. Une de nos baptisés accompagnée de ses parents et grands parents nous ont fait la joie de nous rejoindre ainsi que quelques habitués de la chapelle. Les chants ont donc résonné plus forts et plus fervents portés par tous.

Dame Colette Mure



Le Gallican

** JOURNAL TRIMESTRIEL: "LE GALLICAN"

Administration - Rédaction - 4 rue de la Réole - 33800 Bordeaux

Tél: 05 56 31 11 96

Adresse de Messagerie Internet: gallican@gallican.org

Site web: http://www.gallican.org

T. TEYSSOT, directeur de la publication - Imprimé par nos soins

Commission paritaire n° 69321 - Dépôt légal à la parution

Reproduction interdite sans autorisation expresse

** Abonnement au journal trimestriel "LE GALLICAN"

- France: 11,50 Euros

- Etranger: 14 Euros

4 numéros par an: janvier, avril, juillet, octobre